

OPÉRATION DE DÉMOLITION – RÉSIDENCE LE BANLAY

DUREE D'INTERVENTION

Tour 6 et 10 :

Précurage 4 semaines (2semaines / Tour)

Curage 2 semaines (1 semaine/ Tour)

Bâtiment 7.9.11 :

Précurage 2 semaines

Curage 1 semaine

DESCRIPTIF DES TRAVAUX DE CURAGE

Les travaux de curage consistent en la dépose manuelle des éléments de second œuvre ci-dessous :

Dépose et évacuation des encombrants

- Ramassage des encombrants divers (canapés, électro-ménagers, vélos, etc...)

Dépose et évacuation des matériaux Bois

- Dépose des portes palières
- Dépose des portes de distribution
- Dépose des portes de placard
- Dépose des étagères
- Dépose des plinthes

Dépose et évacuation des matériaux Plastiques

- Dépose des goulottes
- Dépose des câbles électriques
- Dépose des interrupteurs

Dépose et évacuation des matériaux de type « sanitaires »

- Dépose des lavabos
- Dépose des éviers
- Dépose des baignoires
- Dépose des toilettes
- Dépose des chauffe-eaux
- Dépose des radiateurs

Dépose et évacuation des matériaux plâtreux

- Dépose des cloisons légères en brique

Conclusion :

La dépose de tous ces éléments seront manuels sans utilisation de mini-engins de type brokk ou mini-pelle, l'Entreprise utilisera des arrache-clous, des marteaux, outils électro-portatifs (scie sabre, disquuse).

Du coup cette phase de travaux n'engendre pas de vibration de la structure béton des bâtiments lors du déroulement de cette phase curage.

REPORTAGE DES ÉLÉMENTS DE SECOND ŒUVRE CONCERNÉS



Dépose éviers, toilettes, lavabos



Dépose baignoires et radiateurs



Dépose portes et plinthes

Rédigé par Loïc NEDELEC
Le 25/10/2023

Cabinet SILVERT
Économie de la Construction - Maîtrise d'œuvre
25 Rue Adrien Lhomme - BP 70031
60402 NOYON Cedex
Tél. 03 44 44 26 19 - Mail : contact@silvert.fr
SAS au capital de 100 000 € - RCS Compiègne 753 551 811

Cabinet SILVERT – Siège ☎ : 03-44-44-26-19 - Agence Nord ☎ : 03-20-77-16-75 - @ contact@silvert.fr
Reproduction interdite sans l'accord de l'auteur - Loi du 11 mars 1957